



Reneaud Cantin, C.A.
Représentant en épargne collective*

Pascale Cantin, Pl. Fin.
Représentante en épargne collective*
Planificateur financier
Conseillère en sécurité financière

LAFOND
SERVICES FINANCIERS

CHRONIQUE FINANCIÈRE

FINANCER LES ÉTUDES DE VOS ENFANTS SANS DÉBOURSER D'ARGENT VOUS INTÉRESSERAIT-IL ?

Les REEE offrent des avantages fiscaux pour vous aider à financer les études postsecondaires de vos enfants, en bonifiant les sommes investies par une subvention de 30 %.

Mais encore mieux, vous pourriez décider d'investir la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) de 100 \$ par mois que vous recevez pour les enfants de moins de 6 ans.

VOICI UN EXEMPLE :

Si vous investissez le 100 \$ par mois à partir de la naissance de l'enfant, vous allez donc investir 1200 \$ par année pendant 6 ans pour un total de 7 200 \$.

La subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) versera 20 % du montant, donc 1440 \$.

L'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) versera 10 % du montant, donc 720 \$.

Voilà donc 9 360 \$ investis pour les études de vos enfants, sans qu'un seul sous ne soit sorti de vos poches ! Intéressant n'est-ce pas ?

Si l'on suppose un rendement annuel constant de 6 % composé mensuellement, la valeur du REEE pourrait valoir 23 036 \$ lorsque votre enfant atteindra l'âge de 18 ans.

Le revenu sur un REEE s'accumule à l'abri de l'impôt et lorsque votre enfant sera aux études postsecondaires, ce sera lui qui sera imposé sur la partie subvention et rendements. À cet âge, vos enfants ne paieront probablement aucun impôt sur ce montant, étant donné les faibles revenus qu'ils reçoivent lorsqu'ils étudient.

En plus de subventions mentionnées, il existe également le bon d'études canadien (BEC) qui est disponible selon votre revenu familial.

* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,
vous pouvez nous joindre au **418.839.6333** ou visitez notre site Web au **www.cantinservicesfinanciers.com**